

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 18 septembre 2023 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-401

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RESTAURATION DE LA TOITURE ET DE LA MAÇONNERIE À LA MAISON PATRIMONIALE SITUÉE AU 300, CHEMIN D'ALENÇON, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 600 000 \$

Ce règlement a reçu l'approbation du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION le 27 octobre 2023.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8100, poste 8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant boucherville.ca/avispublics (Règlement 2023-401).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 14^e jour de novembre 2023

Me Marianna Ruspil, OMA, greffière